

L'obligation alimentaire

Pré-requis

Aucun

Objectifs

Permettre aux professionnels de :

- mieux cerner ce que recouvre la notion d'obligation alimentaire,
- identifier les personnes concernées par cette obligation,
- connaître les modalités pour la mise en œuvre,
- étudier l'hypothèse du recours aux obligés alimentaires en présence d'une demande d'aide sociale.

Axes essentiels

Matin

- La notion d'obligation alimentaire
- Les fondements de l'obligation alimentaire
- Les personnes tenues à l'obligation alimentaire
- Les conditions de sa mise en œuvre

Après-midi

- Comment obtenir le paiement de l'obligation alimentaire ?
 - La procédure classique
 - La procédure contentieuse : la saisine du juge aux affaires familiales
- Les cas dans lesquels on peut s'affranchir de cette obligation
- Les modalités de révision de l'obligation alimentaire
- Obligation alimentaire et aide sociale

Déroulé et séquençage :

Séquençage envisagé par demi-journée ; toutefois, il peut s'adapter en fonction des évaluations, des besoins exprimés par les stagiaires et des cas pratiques abordés.

Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Echanges

Support pédagogique

Il sera laissé à chaque participant un dossier pédagogique contenant la copie des supports utilisés par l'intervenant.



Modalités d'évaluation

La mesure de l'impact des programmes proposés aux professionnels de santé s'évalue au travers de deux outils :

- un quizz « Vrai / Faux » pour tester les connaissances des stagiaires en amont et en aval de la formation.
- un questionnaire de satisfaction, reprenant les critères et les indicateurs suivants :
 - L'intérêt et l'appréciation générale de la formation
 - La réponse aux attentes du stagiaire
 - L'adaptation des exemples aux situations concrètes et à la réalité professionnelle des stagiaires
 - Appréciation du temps de parole laissé aux stagiaires
 - Appréciation des qualités pédagogiques du formateur

Public concerné

Les personnes concernées par cette formation sont les responsables de structure au sens large, et de manière générale, les personnels encadrant d'EHPAD et de structures de maintien à domicile.

Professionnels en situation de handicap : nous consulter pour connaître les moyens de compensation du handicap nécessaire à l'apprentissage.

Calendrier

Mercredi 13 mars 2024

Durée

1 journée de 7 heures, de 9 h à 17 h.

Lieu de réalisation

Association AGE91
1 impasse du Merlon
91830 LE COUDRAY MONTCEAUX

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Intervenants

Juriste titulaire d'un DESS Droit de l'Action Sociale et d'un MASTER 2 Droit de la Santé, chargé du Point d'Accès au Droit des personnes âgées en Essonne.